

Département
de la MOSELLE

COMMUNE DE KERLING-LES-SIERCK

Arrondissement
de THIONVILLE-EST

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des Conseillers
élus : **15**

Séance du 23 août 2022

fonction : **14**

Conseillers présents : **10**

Sous la présidence de M. Guy HOCHARD, Maire

Présents : M. GABRIELE Jérôme ; M. KOP Patrice ; M. Laurent BERGER ; M. HIRTZ Thiébaud ; Mme MARCK Christelle épouse SCHMIT ; Mme DELAPORTE Marjorie ; M. RISCH Jérôme ; M. Pierre Edouard BODEREAU ; M. Jean-Marc SINDT

Présent par procuration : M. Alain SINDT donne procuration à M. Jean-Marc SINDT
M. LINSTER Nicolas donne procuration à M. RISCH Jérôme

Absents excusés : Mme Véronique ANDRE ép. CHOSEROT et M. Didier HILD

5 – Versement d'un fonds de concours au SISCODIPE pour les travaux d'enfouissement de réseaux basse tension de l'annexe de Fréching – KERLING-LES-SIERCK.

Le programme de réhabilitation lancé par la commune de Kerling-Lès-Sierck sur l'annexe de Fréching comprend l'enfouissement des réseaux secs. Depuis le 1^{er} janvier 2020, ENEDIS a repris la maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement des ouvrages basse tension (BT) par délégation du SISCODIPE (Syndicat Intercommunal de Suivi de la Concession de Distribution Publique d'Electricité du Pays des Trois Frontières).

A ce titre, Monsieur le Maire explique qu'il appartient au conseil municipal de délibérer sur la prise en charge de cet enfouissement telle que prévue par le règlement adopté par le comité syndical, sous la forme d'un versement d'un fonds de concours au SISCODIPE. La réglementation en matière de fonds concours prévoit que celui-ci ne peut excéder 75 % de la dépense restant à la charge du maître d'ouvrage, en l'occurrence le SISCODIPE.

Compte tenu du montant prévisionnel des travaux d'enfouissement BT (160 000 €) et du montant de la subvention article 8 arrêtée par délibération du Comité syndical du 22 juin dernier (22 715 €), le plan de financement est le suivant :

Montant estimatif des travaux B.T. déduction faite de la subvention article 8	137 285 €
Subvention complémentaire du SISCODIPE	25 285 €
Subvention R2 (137 285 € - 25 285 €) X 25 %	28 000 €
Montant du fonds de concours à verser par la commune	84 000 €

Il est précisé que s'agissant d'un montant estimatif de travaux, une régularisation pourra, le cas échéant, en fin d'opération, être effectuée à l'initiative du SISCODIPE.

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide le versement d'un fonds de concours de 84 000 € au SISCODIPE pour la réalisation des travaux d'enfouissement de réseaux basse tension sur l'annexe de Fréching et donne pouvoir à Monsieur le Maire afin de signer les documents nécessaires relatifs à cette affaire.

Pour copie certifiée conforme à l'original
Suivent au registre les signatures

A KERLING-LES-SIERCK, le 23 août 2022

Le Maire, Guy HOCHARD



Accusé de réception en préfecture
057-215703612-20220823-523082022-DE
Date de télétransmission : 25/08/2022
Date de réception préfecture : 25/08/2022